

1 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE
AUGMENTE
VOTRE CHANCE DE RÉUSSITE À L'EXAMEN
75% POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ
CONTRE 53% POUR LA FILIÈRE CLASSIQUE.



2 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE
PEUT VOUS PERMETTRE
DE RÉDUIRE LE COÛT DE VOTRE FORMATION
LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE EST EN MOYENNE
MOINS ONÉREUSE QUE LA FILIÈRE CLASSIQUE.

3 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE
DIMINUE VOS RISQUES
D'ACCIDENT
LES JEUNES CONDUCTEURS ISSUS DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE
ONT MOINS D'ACCIDENTS QUE CEUX ISSUS DE LA FILIÈRE CLASSIQUE.

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE
PEUT RÉDUIRE LE PRIX
DE NOMBREUSES COMPAGNIES D'ASSURANCES
PROPOSENT DES PREMIERS CONTRATS
JEUNES CONDUCTEURS À DES TARIFS AVANTAGEUX.
DE VOTRE ASSURANCE

5 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE
PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE
LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS
UNIQUEMENT DANS LE CAS DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE,
LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS EST DE 2 ANS AU LIEU DE 3 ANS.

LES
GRANDS AVANTAGES
DE LA
CONDUITE ACCOMPAGNÉE

N'OUBLIEZ PAS!
PENDANT LA FORMATION

- Vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales.
- Vous devez respecter toutes les règles du code de la route et les limitations de vitesse.

Découvrez la newsletter



Deux ans de conseils et de bons plans pour vous accompagner dans vos premiers kilomètres.

Pour vous inscrire, scannez ce QR code :



En savoir plus ?
securite routi ere .gouv .fr



twitter.com/routeplussure



Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer
Délégation à la sécurité routière
Place Beauvau - 75800 Paris Cedex 08

**AVEC LA CONDUITE
ACCOMPAGNÉE
MON PERMIS
DÉMARRE BIEN**



SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

AVEC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

MON PERMIS DÉMARRE BIEN

Choisissez l'une des 3 formules de conduite accompagnée qui vous convient (apprentissage anticipé de la conduite, conduite supervisée ou conduite encadrée) et mettez toutes les chances de votre côté pour décrocher le permis.

LES ACCOMPAGNATEURS

Vous pouvez choisir d'en avoir plusieurs

- Ils doivent être titulaires du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs.
- Ils doivent avoir l'accord de leur assureur.
- Ils peuvent être extérieurs à la famille.

VOUS AVEZ 15 ANS ET PLUS

VOUS AVEZ L'AUTORISATION DE L'ASSUREUR DU VÉHICULE



VOUS CHOISISSEZ L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

VOUS VOUS INSCRIVEZ EN ÉCOLE DE CONDUITE



VOUS DEVEZ

- ✓ AVOIR RÉUSSI LE CODE DE LA ROUTE
- ✓ SUIVRE 20H MIN. DE FORMATION PRATIQUE À LA CONDUITE

APRÈS UN RENDEZ-VOUS PRÉALABLE VOUS CONDUISEZ AU MOINS 3 000 KM PENDANT AU MOINS UN AN AVEC UN ACCOMPAGNATEUR



VOUS AVEZ 2 RENDEZ-VOUS PÉDAGOGIQUES LE PREMIER AU BOUT DE 4 À 6 MOIS LE SECOND APRÈS 3 000 KM PARCOURUS



VOUS RÉUSSISSEZ L'ÉPREUVE PRATIQUE

VOUS AVEZ LE PERMIS!

VOUS AVEZ 18 ANS ET PLUS

VOUS AVEZ L'AUTORISATION DE L'ASSUREUR DU VÉHICULE



VOUS CHOISISSEZ LA CONDUITE SUPERVISÉE*

VOUS VOULEZ ACQUÉRIR UNE EXPÉRIENCE DE CONDUITE AU-DELÀ DES HEURES DE FORMATION EN ÉCOLE DE CONDUITE

VOUS POUVEZ LA CHOISIR À TOUT MOMENT DE VOTRE FORMATION OU ENCORE APRÈS UN ÉCHEC À L'ÉPREUVE PRATIQUE.

VOUS DEVEZ

- ✓ AVOIR RÉUSSI LE CODE DE LA ROUTE
- ✓ SUIVRE 20H MIN. DE FORMATION PRATIQUE À LA CONDUITE



APRÈS UN RENDEZ-VOUS PRÉALABLE, VOUS CONDUISEZ AVEC UN ACCOMPAGNATEUR

VOUS RÉUSSISSEZ L'ÉPREUVE PRATIQUE



VOUS AVEZ 16 ANS ET PLUS ET VOUS PRÉPAREZ UN DIPLÔME PROFESSIONNEL MENANT AUX MÉTIERS DE LA ROUTE : vous choisissez la **CONDUITE ENCADRÉE**.

Vous devez réussir le code de la route et l'épreuve pratique du permis B dans le cadre de votre formation professionnelle. Avec l'autorisation de l'assureur, vous pouvez conduire avec un accompagnateur pendant toute la durée de vos études. Au cours de cette période, vous devez participer à un rendez-vous pédagogique. Dès l'obtention de votre diplôme et sous réserve d'avoir 17 ans, vous obtenez le permis.

* À la date d'impression de ce document, la conduite supervisée n'est pas encore ouverte aux personnes de moins de 18 ans.

